

**PROJET DE
MODELE TYPE DE PRESENTATION DE RAPPORTS NATIONAUX SUR LA
CONSERVATION DES ELEPHANTS DANS LE CADRE DU Mda CONCERNANT
LES ELEPHANTS D'AFRIQUE DE L'OUEST ET SA STRATEGIE**

Le présent modèle de rapport est rédigé de façon à permettre le monitoring de la mise en œuvre de la Stratégie annexée au Mémoire d'Accord concernant les mesures de conservation en faveur des Populations Ouest-Africaines de l'Eléphant d'Afrique. Les rapports sur l'application de la Stratégie faciliteront l'échange de renseignements entre les Etats de l'aire de répartition et aideront les Etats à identifier les futures actions nécessaires. La portée des questions suivantes excède celle des informations déjà demandées aux Parties contractantes à la CMS pour la préparation des rapports nationaux à soumettre à la Conférence des Parties de la CMS.

INFORMATIONS GENERALES

Pays : République de Guinée
Quelle est l'agence ou l'organisme principalement responsable de l'élaboration de ce rapport ? Direction Nationale de la Diversité Biologique et des Aires Protégées
Autres agences, organismes ou ONG ayant fourni des informations : Direction Nationale de la Diversité Biologique et des Aires Protégées Direction Nationale des Forêts et de la faune
Rapports soumis jusqu'à présent : aucun
Période considérée par le présent rapport: De _1991 jusqu'à : 27 mars 2009
Mémoire en vigueur dans l'Etat signataire à partir de : j16 novembre 2005
Autorité désignée pour servir de correspondant (veuillez fournir ses coordonnées détaillées): Néant , mais en cours de désignation.
Adresses: <ol style="list-style-type: none">1. Secrétariat de la Convention sur les espèces migratrices (CMS) M. Marco Barbieri Responsable des Accords Secrétariat du PNUE/CMS Hermann-Ehlers-Str. 10 53113 Bonn, Allemagne Courriel: secretariat@cms.int 2. Groupe de spécialistes sur l'éléphant d'Afrique (AfESG) M. Lamine Sebogo GSEAf Afrique de l'Ouest c/o UICN-BRAO 01 BP 1618 Ougadougou 01 Burkina Faso Courriel: lamine.sebogo@uicn.org

1. PROTECTION ET GESTION DES ESPECES ET DE LEUR HABITAT

1.1 Mesures politiques et législatives

- a) Est-ce que l'éléphant d'Afrique est protégé par la législation nationale de votre Pays ?
- Oui, cette espèce bénéficie d'une telle protection et le niveau de protection est suffisant
 Oui, cette espèce bénéficie d'une telle protection, mais le niveau de protection n'est pas suffisant
 Non, cette espèce ne bénéficie pas d'une telle protection
- b) Si oui, veuillez indiquer la législation pertinente et le niveau de protection qu'elle garantit ainsi que les limitations et les obligations de conservation qu'elle impose à l'Etat, aux défenseurs des ressources naturelles et aux utilisateurs des terres.

- Ordonnance N°045/PRG/SGG/87 du 28 Mai 1987 portant Code de l'environnement de la République de Guinée.
- La loi L/99/013/AN du 22 Juin 1999, portant Code Forestier.
- La loi L/97/038/AN du 09 Décembre 1997, portant Code de protection de la Faune sauvage et Réglementation de la chasse.
- L'Ordonnance n° 045/PRG/87 du 28 mai 1987 portant Code de l'Environnement
- Arrêté N°A/96/1977/MAEF/SGG du 19 Mars portant suspension de la délivrance des permis de grande chasse.

- c) Si l'éléphant d'Afrique ne bénéficie pas de protection ou si le niveau de protection accordée n'est pas suffisant, faites référence à ce que votre Pays envisage d'entreprendre afin d'assurer une protection adéquate de cette espèce par le biais de nouvelles mesures législatives ou d'une meilleure application de la législation ou réglementation existantes.
- d) Existe-t-il une législation dans votre Pays assurant une protection efficace de l'habitat de l'éléphant d'Afrique et de ses aires de migration saisonnières, y compris la prévention d'activités potentiellement nuisibles (déforestation, extraction minérale, activités industrielles, etc.)?. Veuillez indiquer toute autre initiative de collaboration (par ex. la conclusion d'accords) avec les Pays avoisinants, concernant les secteurs de gestion des éléphants.

Oui Non

Si oui, veuillez en fournir des détails.

- La loi L/97/038/AN du 09 Décembre 1997, portant Code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse et ses textes complémentaires.
- e) Veuillez décrire toute autre mesure, législative ou politique, prise afin d'assurer la protection des habitats de l'éléphant d'Afrique.
- Les protocoles / accords de gestion des aires protégées transfrontalières (cas de la lutte anti – braconnage)
- f) Existe-t-il des politiques nationales ou internationales d'incitation, dans votre Pays, visant à maintenir des pratiques agricoles appropriées dans les secteurs qui sont étroitement liés aux éléphants?

Oui Non

Si oui, veuillez décrire brièvement la nature de telles incitations et si elles sont appliquées efficacement ou utilisées par les fermiers et les utilisateurs des terres.

- Il s'agit bien du Code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse qui fixe les catégories d'habitats et les mesures de gestion qui leur sont applicables en termes de prélèvements de la faune, de protection des habitats entre autres.

Si non, veuillez décrire les mesures prises pour introduire de telles incitations, le cas échéant.

1.2 La désignation d'aires protégées pour l'éléphant

- a) Veuillez donner des précisions sur tous les sites régulièrement occupés par des éléphants dans votre Pays et indiquer leur statut de protection dans le tableau annexé (Annexe I) (*veuillez allonger le tableau si nécessaire*).
 - Le massif forestier de ZIAMA qui est une réserve de biosphère est actuellement le seul site MIKE dans le pays.
- b) Si certains sites fréquentés par l'éléphant d'Afrique ne sont pas complètement protégés à présent ou le niveau de protection n'est pas suffisant, veuillez en indiquer les raisons et préciser ce que votre Pays compte faire pour assurer une protection suffisante pour ces sites.
 - IL existe également d'autres forêts qui abritent de faibles populations d'éléphants : la forêt classée de Pinséli (frontalière avec la Sierra Léone) ; la Réserve des 3 rio (Kogon, Korubal et Nunez) frontalière avec la Guinée Bissau, ainsi que la Réserve de faune de Kankan (frontalière avec la Côte d'Ivoire). Mais aucune disposition particulière n'est prise pour leur gestion, faute de moyens financiers et matériels.
- c) S'il n'y a pas de Plans de gestion des sites élaborés à l'égard de tous les sites de l'éléphant d'Afrique, veuillez décrire ce qui empêche le développement de tels plans et ce que votre Pays compte faire afin de garantir l'élaboration, l'approbation et l'exécution des Plans de gestion des sites.
 - Manque de moyens logistiques et financiers.
- d) Veuillez spécifier le type de soutien que votre Pays estime nécessaire en vue d'achever ou améliorer les Plans de gestion des sites existants.
 - Soutien financier et logistique.

1.3 Les impacts sur les populations d'éléphant et leurs habitats

- a) Effectue-t-on des études d'impact environnemental des nouveaux projets de développement qui sont susceptibles d'entraîner des effets nuisibles sur les habitats actuels ou potentiels de l'éléphant d'Afrique dans votre Pays?

Oui Non

- b) A-t-on exécuté des projets potentiellement nuisibles dans l'un des habitats de l'éléphant d'Afrique dans votre Pays depuis que ce MdA a été signé?

Oui Non

Si oui, veuillez indiquer les sites impliqués, donner des précisions et décrire les résultats du monitoring des effets s'étant produits, si disponibles.

- c) A-t-on mis fin à l'exécution d'un projet potentiellement nuisible dans l'un des habitats de l'éléphant d'Afrique dans votre Pays depuis que ce MdA a été signé?

Oui Non

Si oui, veuillez donner des précisions.

- Interdiction de la chasse à la grande faune (incluant l'éléphant d'Afrique sur l'ensemble du territoire national)

1.4 Diffusion de recommandations concernant la gestion de l'habitat aux utilisateurs des terres

- a) A-t-on garanti la diffusion de recommandations concernant la gestion de l'habitat de l'éléphant d'Afrique, adressées aux utilisateurs des terres ou à toute autre partie intéressée, dans votre Pays?

Oui Non

Si oui, veuillez indiquer quelles méthodes sont utilisées pour adresser des recommandations concernant la gestion de l'habitat aux gestionnaires des terres, par ex. événements, publications, etc. (Veuillez faire référence à des documents publiés)

- Document de plan de gestion de la réserve de biosphère de ZIAMA, ainsi que le schéma directeur d'aménagement de la réserve transfrontalière des 3 rio (Kogon, Koryubal et Nunez) en cours de validation. Egalement, le plan de gestion de la réserve de faune de Kankan en cours de préparatoire pour l'année 2010, inclura cette problématique.

Si non, veuillez indiquer ce qui entrave la diffusion de recommandations concernant la gestion de l'habitat et ce qui se rend nécessaire afin de surmonter de tels obstacles.

- b) Veuillez fournir toute information concernant l'adoption de méthodes ayant entraîné des réussites, dont d'autres Etats de l'aire de répartition pourraient également bénéficier, ainsi que le soutien que votre Pays estime nécessaire afin de partager de tels renseignements.
- L'implication de la population riveraine dans la gestion des conflits a permis d'atténuer les agissements des personnes capables de causer des abattages illicites des éléphants dans la Réserve de biosphère du Ziama.
- Depuis la mise sur pieds de ce comité, le dialogue s'est franchement instauré entre les villageois et nous gestionnaires dans la Réserve de biosphère du Ziama.

1.5 *Protection et gestion appropriées des voies migratoires de l'éléphant d'Afrique*

- a) Veuillez donner des précisions sur les voies migratoires principales de l'éléphant d'Afrique dans votre Pays dans le tableau annexé (veuillez allonger le tableau si nécessaire).
- Entre la Guinée et la Guinée Bissau (dans le bassin versant des rio Kogon, Korubal et Nunez)
- Entre la Guinée et la Sierra Léone (entre les massifs de Pinséli et les Parcs de Outamba et Kilimi)
- Entre la Guinée et le Libéria (dans le corridor de Wénézigi das le massif de Ziama)
- Entre la Guinée et la Côte d'Ivoire (dans la Réserve de faune de Kankan proche du territoire de Odiéné en Côte d'Ivoire)
- b) Est-ce que les voies migratoires principales de l'éléphant d'Afrique sont gérées efficacement dans votre Pays?

Complètement Partiellement Non

- c) Veuillez fournir une liste des projets actuels et achevés et brièvement indiquer les résultats obtenus.
- Projet de gestion des corridors biologiques de migration transfrontalière de la faune et de l'avifaune en Afrique de l'Ouest (Préparé par la Guinée, la Guinée Bissau, la Gambie, le Mali, le Sénégal et la Mauritanie) et soumis au FEM et à l'Union Africaine. Mais non encore financé.
- d) Quels sont les lacunes restantes et quelles sont les initiatives que votre Pays envisage d'entreprendre afin d'assurer une protection et une gestion suffisantes à l'égard des voies migratoires principales?
- La Guinée est en train de mettre en place le programme cadre décennal (2008 – 2017) de gestion durable de la diversité biologique dans le réseau national d'aires protégées. Ce document n'est pas encore validé. Il intègre dans l'une de ses composantes la conservation et le suivi des espèces emblématiques de faune y compris l'éléphant d'Afrique. La CMS sera sollicitée dans la validation et la mise en œuvre de ce programme décennal.

1.6 *Restauration de l'habitat potentiel*

- a) A-t-on effectué une évaluation des habitats potentiels de l'éléphant d'Afrique ou de ceux irrégulièrement occupés dans votre Pays?

Pleinement Partiellement Non

Si oui, quelles sont les initiatives entreprises par votre Pays en vue de permettre la restauration écologique des habitats ? Quels sont les sites intéressés et les résultats obtenus/escomptés ?

Si non, quels sont les obstacles rencontrés à cet égard et quelles seraient les initiatives à entreprendre afin de les surmonter?

- [Manque de ressources financières et logistiques](#)

2. SURVEILLANCE ET RECHERCHE

2.1 Méthodologie pour le dénombrement des éléphants d'Afrique

- a) La méthodologie employée pour compter les éléphants d'Afrique au plan national est-elle différente de celle recommandée par le Groupe de Spécialistes de l'Eléphant d'Afrique?

Oui Non Aucune méthodologie n'est adoptée

Si oui, veuillez indiquer brièvement les différences et les amendements potentiels à apporter.

- b) Votre Pays a-t-il expérimenté le recours à la méthode recommandée par le Groupe de Spécialistes de l'Eléphant d'Afrique et, si oui, quel enseignements peuvent en être tirés?

- [Le comptage réalisé dans le site MIKE a été commandité par le Groupe de Spécialistes de l'Eléphant d'Afrique](#)

- c) Quelles sont les mesures prises par votre Pays afin de distribuer et familiariser les institutions/spécialistes pertinents avec la méthodologie recommandée par le Groupe de Spécialistes de l'Eléphant d'Afrique?

- [Des ateliers nationaux de restitution des inventaires de terrain ont été tenus partiellement afin d'informer sur la méthodologie. Mais la diffusion n'est pas encore généralisée.](#)

2.2 Enquêtes nationales d'estimation des populations

- a) A-t-on mené des enquêtes nationales (à savoir sur l'ensemble du territoire) relatives aux populations de l'éléphant d'Afrique dans votre Pays?

Oui (veuillez indiquer pendant combien d'années) _____

Non

Le pays est en dehors du domaine vital

Si oui, quelles ont été les diverses méthodes utilisées (dénombrement complet, dénombrement sur transect, dénombrement à partir du fumier, etc.) et à quel moment cela s'est-il produit ? Quelle est l'organisation ayant coordonné l'enquête ?

- b) Veuillez indiquer le nombre d'éléphants présents au niveau national et toute tendance pertinente à cet égard

Année de l'enquête: 1991 (Dr. Bruzler)	Année de l'enquête: 1996 (Dr. Bruzler)	Année de l'enquête: 2000(Cécé et al WWF)	Année de l'enquête 2005 (Dr. Richard et col) Programme MIKE
Effectifs: 108	Effectifs: 141	Effectifs: 200	Effectifs : 214

- c) Dans quelle mesure le territoire de votre Pays a-t-il été considéré aux fins de l'enquête ?:
- Entièrement (> 90 % des habitats convenables considérés)
 - Hautement (60-90 % des habitats convenables considérés)
 - Moyennement (30-60 % des habitats convenables considérés)
 - Faiblement (< 30 % des habitats convenables considérés)
- d) Pour quand est prévue la prochaine enquête nationale (à savoir sur l'ensemble du territoire) de l'éléphant d'Afrique dans votre Pays ?
- La période n'est pas encore fixée. Mais l'enquête pourrait avoir lieu dans les premières années durant la période de mise en œuvre du Programme décennal ci – dessus cité (d'ici 2013).
- e) Au cas où aucune enquête nationale n'aurait été menée, veuillez indiquer quels sont les obstacles rencontrés à cet égard et ce qui est envisagé afin d'assurer l'accomplissement d'enquêtes nationales sur l'éléphant d'Afrique.
- Les obstacles se résument essentiellement au manque de ressources humaines qualifiées, de moyens matériels et financiers.

2.3 *Collection de données dans les habitats et les voies migratoires connus*

- a) A-t-on accompli, dans votre Pays, des études particulières dans les habitats de l'Eléphant d'Afrique connus?

Oui Non

Si oui, veuillez décrire brièvement, par exemple, quelle surveillance est en cours d'être réalisée (à l'égard de la population, des paramètres des habitats, des études d'impact, des domaines vitaux, des tendances saisonnières, etc.) et indiquer les organisations impliquées.

- b) Votre Pays mène-t-il des études régulières sur les habitats fréquentés par les éléphants? Quelles sont les organisations impliquées?

- Aucune étude particulière n'est menée bien que le pays regorge probablement de sites transfrontaliers avec la possibilité de disposer de populations viables génétiquement.

- c) Quels sont les principaux résultats et leurs implications concernant la conservation?

- d) Quelles sont les principales lacunes et qu'est-il nécessaire d'entreprendre afin de les combler ?

2.4 *Identification des principales voies migratoires et des habitats*

- a) Est-ce que des études visant à identifier les voies migratoires saisonnières de l'éléphant d'Afrique et ses habitats ont été menées dans votre Pays ?

Oui Non Le pays est en dehors du domaine vital

Si oui, quelles ont été les méthodes employées et quels ont été les principaux résultats et leurs implications en matière de conservation ? Si possible, veuillez faire référence à des documents publiés.

Si oui, dans quelle mesure le territoire de votre Pays a-t-il été considéré aux fins de l'enquête sur les voies migratoires saisonnières et les habitats ?

- Entièrement (> 90 % des habitats convenables considérés)
- Hautement (60-90 % des habitats convenables considérés)
- Moyennement (30-60 % des habitats convenables considérés)
- Faiblement (< 30 % des habitats convenables considérés)

b) Au cas où des voies migratoires saisonnières et des habitats auraient été identifiés, dans quelle mesure procède-t-on au monitoring de ces sites pendant la migration ?

- Entièrement (> 90% des sites connus)
- Hautement (60-90 % des sites connus)
- Moyennement (30-60 % des sites connus)
- Faiblement (< 30 % des sites connus)
- Aucun monitoring n'est effectué

b) Au cas où des voies migratoires saisonnières auraient été identifiées, quels indices relatifs à l'augmentation ou à la baisse de la migration a-t-on répertorié et pour quels motifs cela s'est-il produit ? (si connus)

- Les indices portent sur les crottes, les empreintes et les dégâts causés lors de leur passage.

d) Si votre Pays reste en dehors des voies migratoires saisonnières et des habitats de l'éléphant d'Afrique, quelles sont les initiatives internationales visant à identifier ces derniers dans lesquelles votre Pays s'est engagé ? Quels ont été les principaux résultats obtenus ?

e) Quelles sont les principales lacunes et qu'est-il nécessaire d'entreprendre afin de les combler ?

Insuffisance de personnel qualifié

Manque de ressources financières et matérielles.

2.5 Recherche sur l'échange des sous-populations de l'Eléphant d'Afrique

a) A-t-on mené accompli des recherches sur les mouvements de l'Eléphant d'Afrique dans votre Pays?

Oui Non

Si oui, veuillez indiquer les secteurs couverts, les méthodes adoptées et les principaux résultats obtenus. Veuillez faire référence à des documents publiés, le cas échéant.

Si oui, la recherche a-t-elle été menée en coordination avec des chercheurs qui travaillent sur d'autres sous-populations et/ou avec d'autres Etats de l'aire de répartition?

Oui Non

Si une telle recherche n'a pas été menée, quels sont les projets que votre Pays envisage d'entreprendre afin de mettre en œuvre une telle recherche et coopération?

2.6 Développement et mise en œuvre de programmes de monitoring internationaux

a) Votre Pays participe-t-il au développement ou à la mise en œuvre de programmes de monitoring internationaux sur l'éléphant d'Afrique ?

Oui Non

Si oui, veuillez mentionner les projets en cours de réalisation et achevés et indiquer les aires touchées par ces projets ainsi que les autres Pays qui y participent. Si possible, veuillez faire

référence à des documents publiés.

- [Suivi des éléphants dans le site MIKE de ZIAMA](#)

2.7 *Etudes comparatives sur l'écologie des populations dans des habitats différents*

- a) Y a-t-il eu des études menées sur le taux de reproduction et le recrutement des populations dans des habitats différents dans votre Pays ?
- Oui, en collaboration avec d'autres Etats de l'aire de répartition.
 - Oui, à l'échelle nationale
 - Aucune étude comparative n'a été menée
 - Le Pays est en dehors du domaine vital
- b) Le cas échéant, veuillez mentionner les projets en cours de réalisation et achevés et faire référence à des documents publiés.
- c) Le cas échéant, veuillez indiquer les principaux résultats produits par ces études.
- d) Votre Pays est-il en mesure de mener des études comparatives? Quelles seraient les initiatives à entreprendre à cette fin?
- f) Au cas où aucune étude ne serait en cours de réalisation, quels sont les projets envisagés par votre Pays afin de stimuler cette recherche et quel est le soutien qu'il estime nécessaire ?.
- [Exploration les zones signalées abriter des éléphants](#)
 - [Organisation des enquêtes conformément à la stratégie nationale de conservation des éléphants](#)

2.8 *Recherches en collaboration et programmes de monitoring accomplis parmi les Etats de l'aire de répartition*

- a) Est-ce que votre Pays s'est engagé dans des programmes de coopération internationale et de monitoring concernant l'éléphant d'Afrique?
- Oui Non
- Si oui, veuillez brièvement fournir des détails sur les projets en cours de réalisation ou achevés dont il s'agit. Quels sont les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique qui y prennent part ?
- b) Quels ont été les principaux résultats obtenus et leurs implications en matière de conservation?
- c) Quelles sont les principales lacunes et qu'est-il nécessaire d'entreprendre ?

3. **FORMATION**

3.1 *Formation de personnel s'engageant dans la conservation de l'éléphant d'Afrique*

- a) Y a-t-il eu de la formation de personnel (par exemple, des gardiens ou des membres de la communauté locale) concernant la recherche et/ou la surveillance de l'éléphant d'Afrique ?

Oui Non

Si oui, veuillez brièvement fournir des détails sur toute formation spécifique entreprise.

- Formation des éco – gardes du site MIKE de Ziama en matière de protection, de suivi et d’alerte rapide.
 - b) Quelles sont les organisations fournissant une telle formation dans votre pays ?
- MIKE
 - c) Si il y a eu de la formation, est-ce qu’ elle a été organisée en collaboration avec d’ autres Etats de l’aire de répartition de l’éléphant d’Afrique? Veuillez décrire brièvement. Si non, envisage-t-on des projets visant à fournir une telle formation dans un avenir rapproché ?. Veuillez décrire brièvement.
 - Il serait souhaitable d’envisager une telle formation avec d’autres Etats.
 - d) Le cas échéant, veuillez décrire brièvement les résultats de la formation et les réussites obtenues en ce qui concerne son exécution sur le terrain.
 - e) Quelles sont les principales lacunes et qu’est-il nécessaire d’entreprendre afin de les combler ?

3.2 *Faciliter la formation de personnel spécialisé dans la gestion de conflits entre les éléphants et les êtres humains.*

- a) A-t-on entrepris de former du personnel spécialisé dans la gestion de conflits entre les éléphants et les êtres humains ?

Oui Non

Si oui, veuillez brièvement fournir des détails sur toute formation spécifique entreprise.

Si non, a-t-on envisagé d’accomplir une telle formation au proche avenir ? Veuillez brièvement donner des informations à cet égard.

- IL est envisagé une telle formation. Mais les modalités et les conditions de formation ne sont pas encore définies.
 - c) Au cas ou une telle formation aurait été effectuée, a-t-on agi en liaison avec d’autres Etats de l’aire de répartition de l’éléphant d’Afrique ? Veuillez brièvement donner des informations à cet égard.

4. SENSIBILISATION DU PUBLIC

4.1 *Réseaux d’organisations et d’individus*

- a) Existe-t-il un réseau d’organisations/individus dans votre pays qui sont engagés dans la conservation de l’éléphant d’Afrique?

Oui Non

- b) Si oui, quelle est la portée de ce réseau et quelles organisations ou quels individus ont pris l’initiative pour sa coordination et son développement?

- Direction Nationale de la Diversité Biologique et des Aires Protégées
- Direction Nationale des Forêts et de la Faune
- Centre Forestier de N’Zérékoré
- ONG nationale PREM (Partenariat Renforcement Environnement Media)

- c) Quelles sont les initiatives prises par votre pays afin d'agrandir le réseau des organisations/individus qui s'engagent dans la conservation de l'éléphant d'Afrique ?
- Informations en cours dans le cadre des activités du PREM
- d) Veuillez fournir toute information concernant l'adoption de méthodes ayant entraîné des réussites, dont d'autres Etats de l'aire de répartition pourraient également bénéficier.
- d) Quelles mesures seraient nécessaires afin d'établir un réseau (au cas où il y en aurait aucun déjà existant) ou bien afin d'améliorer un déjà établi ?
- Mise en place en cours au niveau national, d'une stratégie de communication incluant différents Mémoires pour les espèces phares.

4.2 Adoption de l'éléphant d'Afrique comme espèce phare

- a) Est-ce que l'éléphant d'Afrique a été adopté comme espèce phare aux fins de l'inventaire et de la protection des habitats dans votre Pays?

Oui Non

Si oui, veuillez brièvement donner des informations à cet égard et, si possible, fournir des exemples.

- C'est une espèce indicatrice de l'état de conservation des écosystèmes et considéré comme emblème pour l'équipe nationale de foot – ball.

Si non, qu'est-ce qui entrave la promotion et l'adoption de l'éléphant d'Afrique comme espèce phare et qu'est-ce que votre pays envisage d'entreprendre afin de surmonter ces obstacles ?

4.3 Matériel éducatif et information

- a) A-t-on produit du matériel éducatif ou de promotion concernant les éléphants d'Afrique dans votre Pays ?

Oui, concernant l'éléphant d'Afrique spécifiquement Oui, l'éléphant d'Afrique est compris dans du matériel ayant une portée plus large Non, l'éléphant d'Afrique n'a été considéré dans aucun matériel éducatif ou de promotion.

Si oui, veuillez indiquer la nature de ce matériel et dans quelle manière il a été fait circuler. Si possible, faites référence à des documents publiés.

- Utilisation du statut de l'éléphant d'Afrique pour sensibiliser et embellir des carrefours dans la ville de Conakry

Si non, veuillez signaler ce qui entrave la fourniture de ce matériel et donner des détails relatifs à ce que votre pays envisage d'entreprendre afin de promouvoir l'éléphant d'Afrique et sa conservation.

5. QUESTIONS FINANCIERES

5.1 Soutien financier

- a) Depuis la signature du MdA, est-ce que votre pays a bénéficié de l'apport d'un soutien financier externe (à l'exclusion du soutien gouvernemental) afin d'entreprendre les activités susmentionnées ? NON

Si oui, veuillez indiquer les institutions ou organismes (privés ou publics) desquels votre pays a reçu l'apport d'un soutien financier pour la conservation et la gestion des populations d'éléphants. Veuillez spécifier les intérêts principaux de ces différents organismes (recherche, accroissement de la capacité, plans directeurs, accroissement de la sensibilisation du public, coopération transfrontalière)

b) Quelles sont les principales lacunes et qu'est-il nécessaire d'entreprendre afin de les combler ?

- Mettre en place un processus d'inventaire général des populations d'éléphant d'Afrique, de formation de spécialistes en inventaire et suivi, financement de la mise en œuvre de la stratégie nationale de communication en faveur de la diversité biologique

5.2 Coûts des programmes nationaux sur l'éléphant d'Afrique

a) Veuillez quantifier les coûts de vos programmes sur l'éléphant d'Afrique.

- 8 milliards de Francs Guinéens pour dix ans selon la stratégie nationale de conservation des éléphants (1 USD = 4500 Francs Guinéens)

6. AUTRES INITIATIVES

Veuillez signaler toute autre activité ou initiative supportant la mise en œuvre, dans votre pays, du MoU et de sa stratégie annexée, qui n'aurait pas été précédemment mentionnée dans vos réponses. Veuillez décrire non seulement les mesures prises, mais également l'impacte produit sur les éléphants et leurs habitats dans le cadre des objectifs poursuivis par le MoU et sa stratégie.

- La gestion transfrontalière des populations d'éléphant d'Afrique est une des initiatives actuellement en cours.

Annexe I

Nom du site, coordonnées géographiques	Statut de protection	Nombre d'éléphants d'Afrique	Année d'étude	Surface globale du site	Surface du site protégée	Type de protection	Le niveau de protection accordée permet-il de neutraliser tout effet potentiellement nuisible ? (Oui/Non)	Plan de Gestion du Site (D- développé A – approuvé E – exécuté)
Réserve de biosphère du Ziama (Site MIKE)	Réserve de biosphère	214 éléphants	2005	112 300 ha		Protection intégrale dans les zones centrales	Oui	D
Forêt classée de Pinséli	Forêt classée	Non inventorié	---	13 000 ha		Protection intégrale dans les zones centrales	Oui	Prévu d'être élaboré
Aire protégée transfrontalière des 3 rio (Kogon, Korubal et Nunez)	Réserve naturelle gérée	Non inventorié	---	8 000 ha		Protection intégrale dans les zones centrales	Oui	Elaboré mais non approuvé